

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

### **Séance du 11 février 2020 à 18 heures**

### **Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 16 décembre 2019
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

**Nombre de membres titulaires en exercice : 51**

**Sont présents : 33 membres (+ 5 pouvoirs d'absents excusés)**

#### **a) 29 membres titulaires**

Claude ABEL - Charles ANDREA - Patrick BARBIER - Marcel BAUER (*pouvoir de Jacques MEYER*) - Jean-Marc BURRUS (*pouvoir de Jean-Pierre HESTIN*) - Michèle CLAVER - Patrick DELSART (*pouvoir de Luc ADONETH*) - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - André FRANTZ - Benoit HEINRICH - Sylvie HIRTZ - Philippe JAEGI - Serge JANUS (*pouvoir de Jean-Marc RIEBEL*) - Alex JEHL - Martin KLIPFEL - Bruno KUHN - Alain MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoir de Christophe KNOBLOCH*) - Roland RENGERT - Marie-Christine SALBER - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST - Olivier SOHLER - Jean-Claude SPIELMANN - Yvette WALSPURGER

#### **b) 4 délégués suppléants avec droit de vote**

Dominique HERRMANN - Agnès SEEWALD - Bernard WOLFF - Nicole ZEHNER

**Sont absents excusés (18) : (5 ont donné pouvoir à un membre présent)**

Denise ADOLF - Luc ADONETH (*pouvoir donné à Patrick DELSART*) - Francis ADRIAN - Gérard BERNARD - Denis DIGEL - Suzanne GOETTEMANN - Catherine GREIGERT - Vincent GRISS - Jean-Pierre HESTIN (*pouvoir donné à Jean-Marc BURRUS*) - Jean-Claude HILBERT - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Jacques MEYER (*pouvoir donné à Marcel BAUER*) - Jean-Pierre PIELA - Jean-Marc RIEBEL (*pouvoir donné à Serge JANUS*) - Claude RISCH - Willy SCHWANDER - Francis WEYH

**Sont absents (4) :**

Anne DESCHAMPS - Georges BLANKAERT - Pascal FEIL - Jean-Blaise LOOS

**Assistent également à la séance :**

Le président du conseil de développement territorial (sans droit de vote) : Claude ROLLIN

Deux représentants de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Marianne HORNY-GONIER et Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du mardi 11 février 2020 à 18 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Monsieur Marcel BAUER**, président du PETER, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte seize points, dont douze ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance, et dont deux points d'information :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 21 janvier 2020
3. Étude « *compétence mobilité du PETER* » : choix du prestataire et plan de financement
4. Défi « *Au boulot, j'y vais à vélo* » : convention avec l'association *Vélo et Mobilités Actives Grand Est*
5. Plan climat air énergie territorial : avancement de la démarche
6. Plan climat air énergie de l'Alsace centrale : solde de financement au titre du FEADER
7. Contrat d'objectif territorial Énergies renouvelables (CoT EnR) : candidature du PETER
8. Projet alimentaire territorial : poursuite du projet et convention avec la *Maison de la Nature*
9. Dispositif d'aide aux particuliers pour le diagnostic et l'accompagnement à la rénovation énergétique (*OKTAVE*)
10. EuroDistrict REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE : adhésion au groupement européen de coopération territoriale (GECT)
11. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2019
12. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2019 et affectation des résultats
13. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2020
14. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (*ADEUS*)
15. Activités du conseil de développement territorial du PETER
16. Activités du PETER

Le Président  
du PETER



Marcel BAUER

Le Secrétaire  
de séance



Patrick BARBIER

Séance du mardi 11 février 2020 à 18 heures  
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2020-II-06 : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE DE L'ALSACE CENTRALE  
SOLDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FEADER**

---

La phase 3 du Plan Climat Air Énergie de l'ALSACE CENTRALE avait été mise en œuvre par l'ADAC pour la période 2015-2017, et repris et poursuivi par le PETR entre septembre et décembre 2017.

Les dépenses correspondantes -rémunération par l'ADAC d'un chargé de mission « *plan climat* » pour un montant de 79 959,37 euros- avaient bénéficié d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 50 % (39 979,69 euros) et devaient bénéficier d'une subvention du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) à hauteur de 25 % (15 991,87 euros), le solde ayant été à la charge de l'ADAC et du PETR.

Le dossier de financement avait été présenté par l'ADAC, l'attribution de la subvention au titre du FEADER n'était pas intervenue avant l'intégration de l'ADAC au PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE en 2017.

Dès lors que le PETR a « repris » et poursuivi les actions qui avaient été initiées par l'ADAC (et indépendamment du plan climat air énergie territorial dont le PETR a décidé l'élaboration), il serait envisageable que la subvention du FEADER au titre de la phase 3 de mise en œuvre du Plan Climat de l'ALSACE CENTRALE puisse être attribuée puis versée au PETR s'il confirme la demande de subvention et le plan de financement initial.

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du président,*

À l'unanimité,

**Confirme la mise en œuvre de la phase 3 du Plan Climat de l'ALSACE CENTRALE pour la période 2015-2017 et le financement des dépenses afférentes à hauteur de 79 959,37 euros, par une subvention (versée) de l'ADEME à hauteur de 50 %, une subvention à percevoir au titre du FEADER à hauteur de 25 % (soit 15 991,87 euros), le solde ayant été financé par les fonds de l'ADAC et du PETR ;**

**Autorise le Président à mener les démarches tendant à l'attribution et au versement au PETR de la subvention du FEADER, en lieu et place de l'ADAC auquel le PETR s'est substitué.**

Affiché au siège du syndicat mixte le **14 février 2020**  
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **14 février 2020**  
Pour ampliation,

pour extrait conforme,

Le Président

  
Marcel BAUER